



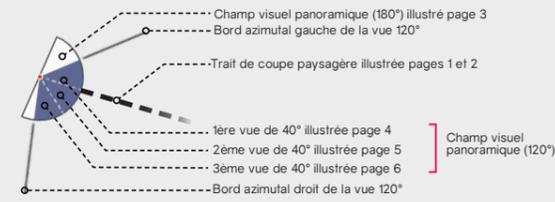
TYPLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPLOGIE DE L'EFFET	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Plateaux boisés	Depuis la RD 105, l'observateur traverse une zone fortement boisée, dont les lignes bloquent la perception de l'horizon. Les éoliennes du projet sont tronquées par cette végétation dense. La hauteur apparente des éoliennes est légèrement supérieure aux boisements, mais reste à l'échelle du paysage. La lisibilité du parc est maintenue par des interdistances homogènes. La modification du paysage traversé est notable, au fur et à mesure du déplacement de l'utilisateur sur cette séquence, une à deux éoliennes constitueront un point d'appel visuel.	> Modification du paysage observé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 105		> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

Informations du projet éolien

Nombre d'éoliennes : 4
 Dimension mat | rotor | hauteur totale : 110m | 133m | 176.5m
 Orientation rotor : toujours en direction de l'observateur
 Éolienne la plus proche : E4 : 1,1km
 Éolienne la plus éloignée : E1 : 2,2 km

Légende

> Cône de vue



> Contexte éolien

- Parc éolien en service
- Projet éolien autorisé (PC accordé)
- Projet éolien en instruction (avis AE)
- Projet éolien d'Aubigné

> Zones de visibilité (carte de ZVI)

- Angle apparent | 0,1°-0,5°
- Angle apparent | 0,5°-1,0°
- Angle apparent | 1,0°-5,0°
- Angle apparent | 5,0°-180° (angle maximal)

Calcul de ZVI réalisé sur WindPro 3.3

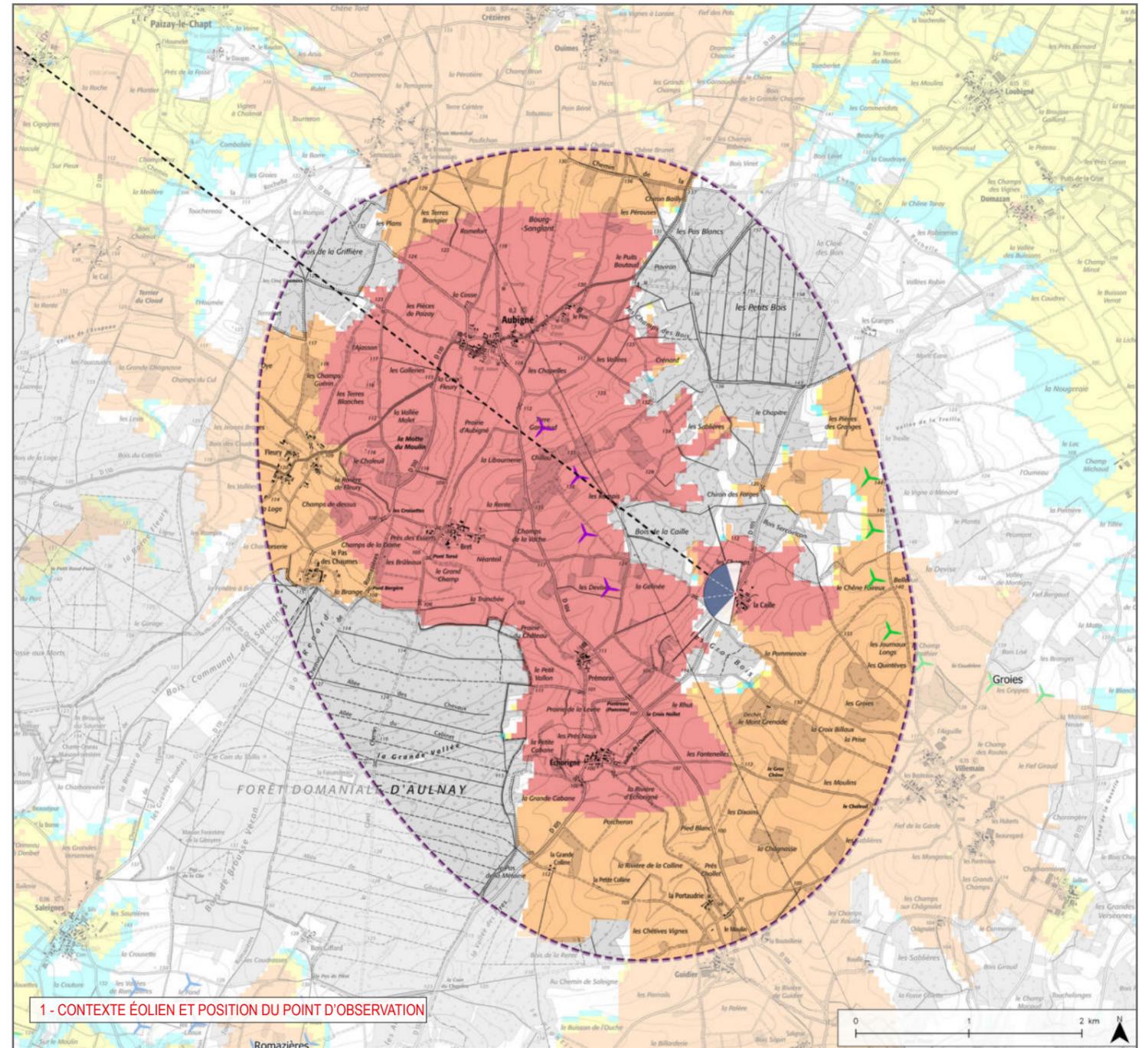
Prise en compte du Corine Land Cover pour la prise en compte du tissu végétal (essentiellement les masses boisées majeures)

Pour se représenter les angles...

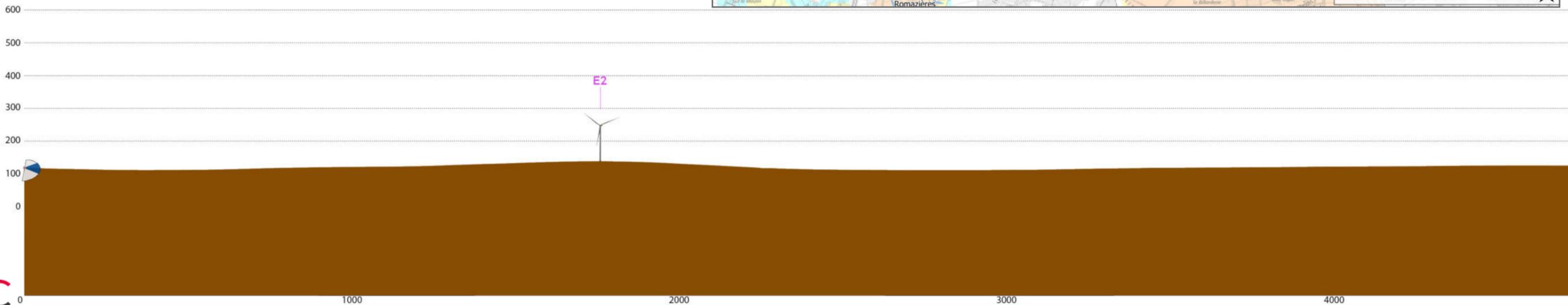
0,5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 0,87 cm placé à 1 m de l'oeil
 1° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 1,7 cm placé à 1 m de l'oeil
 5° correspond à une hauteur équivalente (cm) d'un objet de 8,7 cm placé à 1 m de l'oeil

> Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude immédiate



1 - CONTEXTE ÉOLIEN ET POSITION DU POINT D'OBSERVATION



Informations photographie

Identifiant : 51

Coordonnées Lambert 93 (X, Y, Z) : 459359, 6553354, 118,4

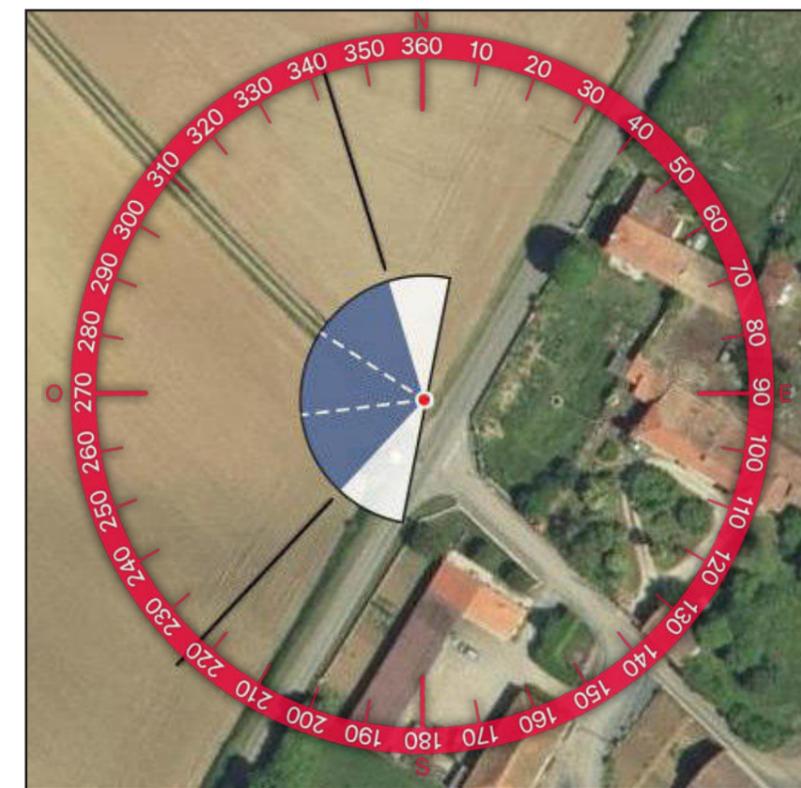
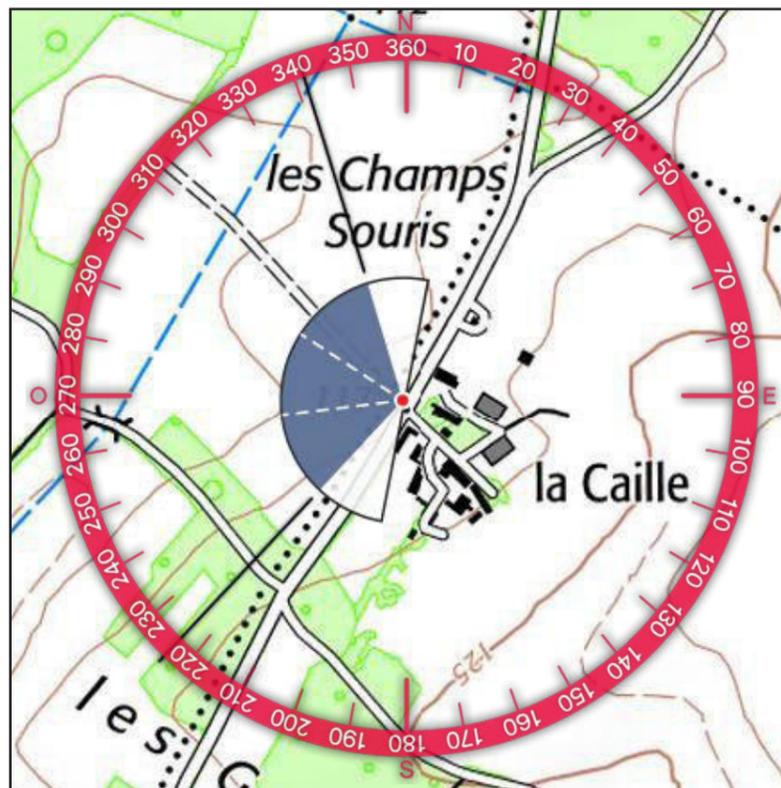
Date et heure de prise de vue : 21/07/2020 12:46

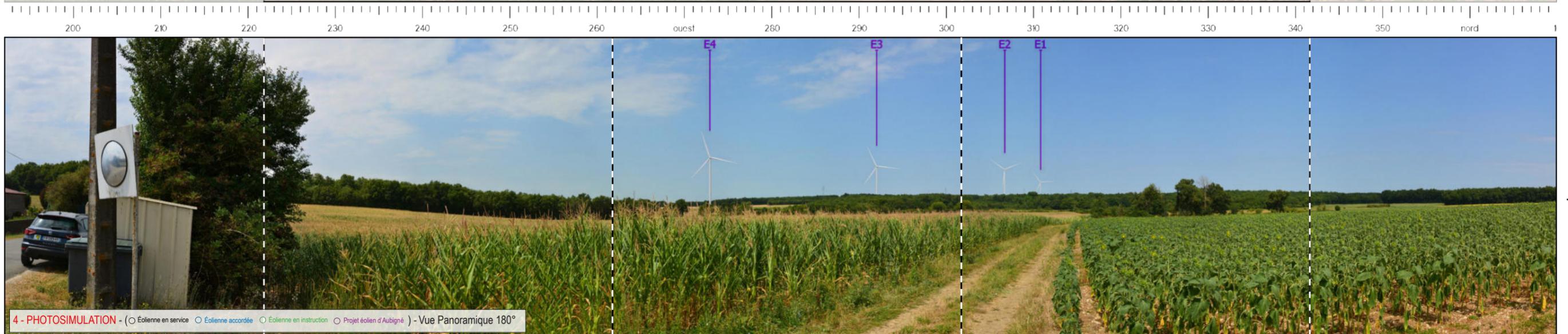
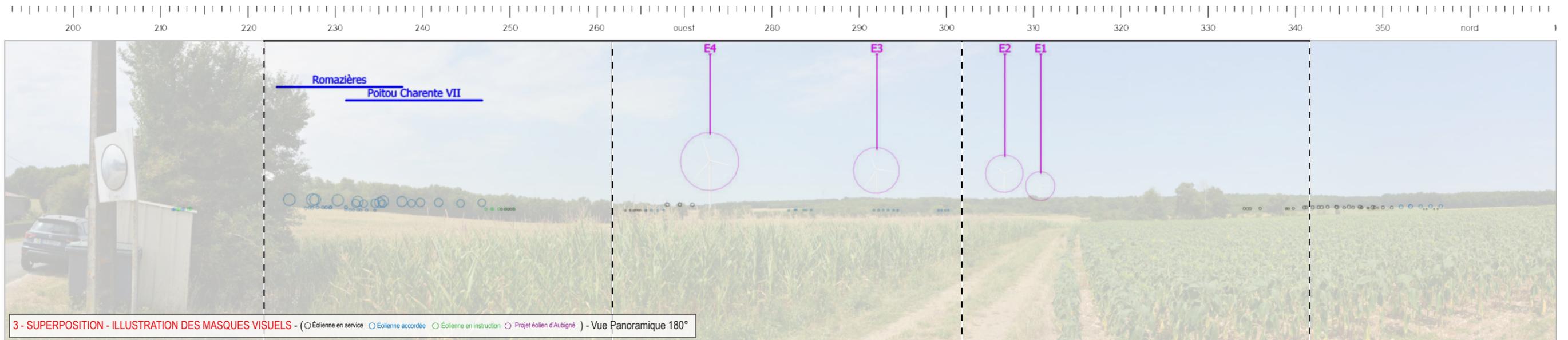
Focale APS-C / Focale 24x36 : 35mm / 52,5 mm

Appareil Photo Numérique : NIKON D5200

Assemblage panoramique : Cylindrique

Hauteur de prise de vue : 1,6 m







5 - VUE EQUIANGULAIRE - Vue Panoramique 120° x 36°

Maintenir une distance de 45 cm environ entre l'observateur et la planche de photomontage (format A3) afin de reproduire la vision humaine





TYPOLOGIE DE L'ENJEU PAYSAGER	ÉLÉMENT CONCERNÉ	ANALYSE PAYSAGÈRE	TYPOLOGIE DE L'EFFET	ÉVALUATION DE L'IMPACT PAYSAGER					
				Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception des structures paysagères et secteurs panoramiques	Plateaux boisés	À proximité du hameau de la Caille, les ensembles boisés couvrent l'horizon et les ondulations du relief. Le projet est pleinement visible au-dessus des boisements. La hauteur apparente des éoliennes est supérieure au versant boisé et génère un effet d'écrasement sur cette structure.	> Rupture d'échelle > Modification du paysage observé	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis les axes de communication	RD 105	La position latérale des éoliennes limite l'attraction visuelle lors de la traversée du village.	> Modification du paysage traversé > Point d'appel visuel	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
Perception depuis l'habitat ou covisibilité avec une silhouette de bourg	Depuis le hameau de la Caille	Les vues ouvertes en direction du projet exposent les habitations à une perception pleine du projet qui vient occuper une place prépondérante à l'horizon. La prégnance augmente progressivement par l'effet de perspective. L'impact est qualifié de fort.	> Modification du paysage quotidien > Point d'appel visuel	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort

2 . TABLEAU RÉCAPITULATIF DES IMPACTS PAYSAGERS PAR PHOTOMONTAGE

NUMÉRO DU POINT DE VUE	TITRE DU POINT DE VUE	PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES	EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU CONCURRENCE VISUELLE AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG	VISIBILITÉ OU COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ
Aire immédiate						
29	Vue depuis le hameau de la Portaudrie				Hameau de la Portaudrie	
30	Vue depuis le hameau de la Grande Colline				Hameau de la Grande Colline	
31	Vue depuis l'entrée ouest du village d'Échorigné				Entrée ouest du village d'Echorigné	
32	Vue depuis le village d'Échorigné				Franges nord du village d'Echorigné	
33	Vue depuis le croisement entre la RD 104 et la RD 105			RD 104 et 105		
34	Vue depuis le hameau de prémorin				Hameau de Prémorin	
35	Vue depuis la RD 104 à proximité de Prémorin			RD 104	Hameau de Prémorin	
36	Vue depuis la sortie est du hameau de Bret				Franges est du hameau de Bret	
37	Vue depuis l'entrée ouest du hameau de Bret				Franges ouest du hameau de Bret	
38	Vue depuis le hameau du Pas des Chaumes				Coeur du hameau du Pas des Chaumes	
39	Vue depuis le village de Fleury				Coeur du village de Fleury	
40	Vue depuis la RD 104 au nord d'Aubigné			RD 104	Concurrence visuelle avec le village d'Aubigné	
41	Vue depuis la sortie sud du bourg de Sémoussais				Franges sud du village de Sémoussais	
42	Vue depuis l'entrée ouest d'Aubigné			RD 110	Franges ouest d'Aubigné	
43	Vue depuis le centre bourg d'Aubigné				Centre du village d'Aubigné	
44	Vue depuis la sortie sud d'Aubigné			RD 104	Franges sud d'Aubigné	
45	Vue depuis la hameau le Peu			RD 110	Depuis le hameau Le Peu	
46	Vue depuis la RD 104 au sud d'Aubigné			RD 104		
47	Vue depuis la RD 105	Plateaux boisés		RD 105		
48	Vue depuis le hameau de la Caille	Plateaux boisés		RD 105	Depuis le hameau de la Caille	

Figure 85 : Tableau récapitulatif des impacts paysagers de l'aire immédiate

Valeur de l'impact	Nul	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
--------------------	-----	-------------	--------	--------	------	-----------

3 . CONCLUSION DES IMPACTS PAYSAGERS DE L'AIRE IMMÉDIATE

■ PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES

L'aire d'étude immédiate est caractérisée par une densité importante de boisements de taille variée (Forêt domaniale d'Aulnay, Bois de la Caille, les petits bois...). Les secteurs ouverts sont à usage agricole.

Ainsi, au plus proche de la zone d'implantation, le projet prend place sur les parcelles cultivées avec une envergure cohérente par rapport à l'échelle du paysage perçu et une régularité dans l'implantation qui en facilite sa lecture. En périphérie de l'aire immédiate, le projet est régulièrement masqué et/ou tronqué par les masses végétales mais demeure lisible.

Au sein de l'aire d'étude immédiate, le projet affiche ponctuellement une hauteur apparente importante, supérieure à celle des autres éléments du paysage et notamment les boisements qui écourtent les vues. Toutefois, l'intégration visuelle du projet est facilitée par la régularité de l'implantation.

■ PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION

Au sein de l'aire d'étude immédiate, 3 photomontages illustrent les perceptions depuis des axes de déplacement notables (départementales). *À noter que d'autres photomontages illustrent la perception depuis des axes de communication mais au vu de leur fréquentation leur analyse est abordée dans la partie perception depuis l'habitat.*

Les impacts liés à l'introduction du projet vont de faible à fort. En effet, la prégnance importante du projet du à sa proximité génère des impacts notables depuis les axes de communication principaux. La disposition du projet orienté nord-sud longe la RD 104, où les impacts sont les plus importants et les plus constants comme l'illustrent les photomontages 33,35,42,44 et 46.

■ PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU CONCURRENCE VISUELLE AVEC LES SILHOUETTES DE BOURGS

Au stade de l'état initial, des sensibilités ont été relevées pour les bourgs et hameaux de l'aire d'étude immédiate. Le travail d'implantation (emprise du projet relativement restreinte par rapport à la surface du site d'étude considéré) a permis de réduire ces sensibilités et 17 photomontages ont été réalisés.

Ces simulations permettent d'analyser différentes sensibilités :

- perception depuis des espaces de vie : n°29, 30, 34, 35, 38, 39, 43, 45 et 48
- perception en entrée ou sortie de bourgs : n°31, 32, 36, 37, 41, 42, 44
- covisibilité avec une silhouette de village : n°40

Ces photomontages concluent à des impacts relativement importants mais variés (de modérés à forts) du fait de la proximité du projet et/ou de l'introduction du motif éolien avec une prégnance notable depuis les espaces de vie. Néanmoins, ces photomontages sont représentatifs des sensibilités majeures du territoire. D'autres secteurs, moins sensibles, n'ont pas fait de l'objet de photomontage.

■ VISIBILITÉ ET/OU COVISIBILITÉ AVEC LE PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER PROTÉGÉ

Dans l'aire d'étude immédiate, on ne dénombre aucun patrimoine protégé.

G . MESURES ERC ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

1 . MESURES EN AMONT DU CHOIX DU PROJET

■ MESURE M1 : CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION

La première mesure d'évitement concerne le choix du site d'implantation.

Le rapport entre l'échelle des éoliennes et celle d'éléments de petite taille peut rendre difficile l'insertion visuelle des projets éoliens.

Cependant, le projet s'inscrit sur un espace agricole enclavé par de nombreux boisements au sein de l'unité paysagère de la marche boisée. Les boisements ou bosquets y constituent des filtres visuels qui limitent et contraignent les perceptions visuelles.

Le projet éolien se situe par ailleurs hors d'une zone emprunt de paysages emblématiques.

Le site présente ainsi l'avantage de s'inscrire dans un contexte éolien existant, diffus. En effet, plusieurs parcs éolien en exploitation sont référencés sur l'aire d'étude et participent au paysage perçu actuel. Cela diminue les risques de modification de l'appréciation du paysage par l'introduction de nouveaux éléments. Ce site permet également de poursuivre le développement éolien de manière raisonnée.

Une fois ce travail de réflexion engagé et les premières mesures prises pour réduire l'impact du projet, une série de 48 photomontages, représentatifs des sensibilités du site, a été réalisée et a permis une analyse des impacts du projet final, dans des conditions de représentation similaires à celle du champ de vision humain.

Lorsque toutes les mesures ont été mises en œuvre pour éviter, réduire et compenser les impacts, des mesures d'accompagnement peuvent intervenir pour accompagner et mettre en valeur le paysage.

■ MESURE M2 : CHOIX DE LA GÉOMÉTRIE DE L'IMPLANTATION

La prise en compte de l'existant est un élément déterminant pour définir un projet qualitatif.

Le travail de recherche des variantes du présent projet éolien visait à :

- > Optimiser le recul vis-à-vis des habitations
- > Composer une implantation lisible depuis les axes de déplacement alentours et depuis les lieux de vie
- > Optimiser l'emprise horizontale du projet
- > Minimiser la perception du projet depuis les espaces patrimoniaux et protégés du territoire.

Parmi les mesures de réduction et d'évitement prises en compte en amont du projet, le choix d'une variante avec un nombre d'éoliennes réduit participe à la diminution de l'emprise visuelle du parc éolien et à son occupation à l'horizon et limite les risques de chevauchements visuels.

Ainsi le projet présente :

- > une implantation à front unique, qui réduit les situations de chevauchements visuels et facilite la lisibilité du projet
- > une emprise limitée à la partie supérieure nord du site d'étude initial ce qui permet un recul notable vis-à-vis du hameau de Prémorin
- > une implantation limitée à quatre éoliennes pour réduire l'emprise horizontale du projet

2 . MESURES APRÈS ANALYSE DES PHOTOMONTAGES

■ PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES

Les mesures prises (**mesures M1 et M2**) pour concevoir un projet dans un secteur où le vocabulaire éolien est relativement présent, où les composantes paysagères sont compatibles avec les dimensions de l'éolien (espace rural agricole, vastes boisements limitant les perceptions) ont déjà permis de réduire significativement l'impact du projet.

Les photomontages réalisés ont permis d'apprécier une implantation simple et homogène permettant une mise en scène paysagère lisible et intelligible depuis de nombreux points de vue.

En outre, l'impact paysager concernant l'appréciation des paysages marquées par la présence des ensembles boisés de l'aire immédiate peut être significatif (Photomontage 48) mais localisé. Il s'agit d'impacts ponctuels, sur des secteurs où l'amplitude visuelle est importante ce qui permet de nuancer la prégnance visuelle du projet.

Ainsi, on peut considérer que l'ensemble des mesures a déjà été pris et que l'impact résiduel est celui inhérent à l'introduction d'un parc éolien et ne peut être évité ou réduit.

■ PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION

Depuis les axes routiers, l'analyse des photomontages permet de conclure sur un niveau d'impact très faible à fort pour les nombreux axes de déplacement.

Les plantations le long des voies constitueraient un moyen de masquer le projet éolien depuis de nombreuses séquences routières de l'aire d'étude. Néanmoins, les caractéristiques fondamentales du paysage étudié font état de vues animées par la végétation et le relief, où l'alternance de séquences ouvertes et fermées, rythme le parcours de l'utilisateur, qu'il soit automobiliste ou randonneur.

Supprimer, ou diminuer, ces ouvertures visuelles amèneraient à modifier profondément le paysage, constituant alors un impact potentiellement supérieur à celui induit par le projet éolien. La principale mesure à mettre en œuvre est la lisibilité du parc (**mesures M1 et M2**), ce qui a été fait lors de l'élaboration des variantes et qui a donc permis de réduire significativement l'impact du projet.

Ainsi, on peut considérer que les mesures ont déjà été prises et que l'impact résiduel est celui inhérent à l'introduction d'un parc éolien et ne peut être supprimé.

■ EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN

L'analyse de l'état initial ainsi que les photomontages réalisés depuis les trois aires d'étude font état d'un paysage où le motif éolien est déjà présent sans évoquer une potentielle saturation visuelle. L'analyse des photomontages a également permis de relever que l'impact du parc éolien n'est pas significatif sur l'effet cumulé avec un autre parc éolien.

En effet, les parcs existants sont relativement éloignés du projet, ce qui limite l'incidence lors des perceptions communes entre les parcs. Ainsi, le choix du site d'implantation (**mesure M1**), dans un territoire où le vocabulaire éolien est déjà présent mais diffus, limite les situations de modification significative du paysage.

Le choix d'une implantation régulière (**mesure M2**) qui suit l'orientation nord-sud des parcs éoliens alentours permet de réduire l'impact visuel lié aux effets cumulés et favorise la lisibilité du motif éolien.

Ainsi, on peut considérer que ces dispositions prises en amont ont déjà permis de limiter significativement l'impact du projet. L'impact résiduel est celui inhérent à l'introduction d'un parc éolien et ne peut être évité ou réduit.

■ PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU CONCURRENCE VISUELLE AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG

En général, dans ces paysages à dominante agricole, des jardins plantés et des haies entourent les habitations et les villages, créant un masque visuel entre les maisons et les éoliennes. Localement, les boisements viennent occulter les perceptions visuelles en direction du projet.

Le choix de l'implantation concentrée sur la partie supérieure nord du site d'étude a permis d'éviter et de réduire de manière significative les impacts sur les bourgs présents au sud du projet. L'ensemble des mesures concernant la géométrie de l'implantation (**mesure M2**) a également permis de réduire l'impact paysager du projet éolien depuis les secteurs habités les plus sensibles.

Toutefois, l'analyse des photomontages et des impacts paysagers du projet témoigne d'une modification significative du paysage quotidien depuis les bourgs et hameaux proches et plus particulièrement depuis Prémorin, Bret, la Caille et Aubigné, par un renforcement de la prégnance éolienne. Cela se traduit également par un étalement du motif sur l'horizon, la création de nouveaux points d'appels visuels ou de chevauchements visuels.

Si certaines personnes apprécient le caractère moderne, dynamique, écologique de ces dispositifs, d'autres au contraire y verront une atteinte à leur cadre de vie. C'est pourquoi, une mesure de création de haie est proposée en complément pour les riverains immédiats qui le souhaitent et qui ont des vues en direction du projet (**mesure M3**). Cette mesure a pour but la réduction ponctuelle de la visibilité des éoliennes projetées, voir descriptif de la mesure ci-après. Ainsi, cette mesure pourra diminuer, voire supprimer, localement l'impact lié à l'introduction du projet éolien depuis les habitations les plus exposées.

De plus, une mesure d'enfouissement des lignes électriques est prévue sur le hameau de Prémorin en mesure d'accompagnement (**mesure M4**).

Toutefois, si la plantation de haies semble pertinente en limite de parcelle privative, elle n'est pas recommandée dans tous les cas de figures. En effet, lorsque les vues s'ouvrent largement sur l'espace agricole, il est parfois préférable de maintenir la profondeur visuelle de la vue - et la vue sur les éoliennes - plutôt que de créer une vue cloisonnée qui participerait à la fermeture visuelle du paysage.

Ainsi, on peut considérer que l'impact lié à la modification du paysage quotidien a été évité et réduit au maximum et que l'impact résiduel est celui inhérent à la création d'un parc éolien.

■ MESURE M3 : PLANTATION DE HAIES CHAMPÊTRE

Une mesure d'accompagnement de mise en place de plantations de haies hautes sera proposée à la mise en service du parc d'Aubigné en fonction des incidences réelles sur les habitations les plus proches et les plus impactées. Il s'agit de la plantation de haies champêtres le long des franges bâties.

À l'automne, suivant la mise en service du parc éolien, le porteur de projet contactera les habitants concernés par courrier afin d'identifier ceux intéressés. L'objectif de cette haie à terme, est de constituer un masque visuel pour les habitations impactées visuellement par le parc.

Cette mesure permet de répondre aux incidences fortes identifiées dans l'aire d'étude immédiate :

- Les franges des bourgs et hameaux : Prémorin, La Caille, Bret et la frange Sud d'Aubigné

À cet effet, le porteur de projet constitue un fonds d'un montant de 10 000 euros et s'engage à proposer par le biais d'un prestataire extérieur, pour ces lieux de vie, des plantations de haies localisées en direction du parc éolien. Ce budget équivaut approximativement à 330 ml pour le prix d'environ 30 €/ml

Des visites sur site seront organisées afin de valider l'existence de telles incidences ; si elles sont confirmées, les secteurs de plantations seront déterminés avec un choix d'essences adaptées.

Les espèces proposées sont de type autochtone de façon à renforcer les caractéristiques du paysage et l'intérêt écologique (trame verte - refuge adapté - nourriture - diversité) : Cornouiller mâle (Cornus mas) Cornouiller sanguin (Cornus sanguinea), Noisetier (Corylus avellana), Fusain d'Europe (Euonymus europaeus), Prunellier (Prunus spinosa), Sureau noir (Sambucus nigra), Troène commun (Ligustrum vulgare), Viorne obier (Viburnum opulus), Charme (Carpinus betulus)...

TOTAL : 10 000 € H.T

■ MESURE M4 : ENFOUISSEMENT DES LIGNES ÉLECTRIQUES

Une mesure d'accompagnement d'enfouissement des lignes électriques sera mise en place sur le hameau de Prémorin.

À cet effet, le porteur de projet s'engage à hauteur de 50 000 euros pour proposer, par le biais d'un prestataire extérieur, cet aménagement pour ce lieu de vie.

TOTAL : 50 000 € H.T

■ MESURE M5 : BOURSE AUX ARBRES

Par ailleurs, une bourse aux arbres sera proposée aux habitants d'Aubigné en mesure d'accompagnement individuelle. Cela consistera à mettre à disposition des lots d'arbres fruitiers ou ornementaux.

TOTAL : 5 000 € H.T

FICHE MESURE M3 - PLANTATION DE HAIES

EXEMPLE DE MISE EN ŒUVRE DE HAIES DANS LES JARDINS PRIVATIFS

Objectifs et proposition d'aménagement :

Les habitants des communes de l'aire d'étude immédiate où des impacts forts ont été identifiés, à savoir Prémorin, Bret, la Caille et la frange sud d'Aubigné pourront bénéficier, s'ils le souhaitent, de la plantation d'une haie bocagère si une vue directe en direction du projet est avérée à l'automne suivant la mise en service du parc éolien.

Les espèces proposées sont de type autochtone (cf. palette végétale ci-contre) de façon à renforcer les caractéristiques du paysage et l'intérêt écologique (trame verte - refuge adapté - nourriture - diversité).

Toutefois, l'intervention d'un paysagiste (ou pépiniériste) pour la réalisation des plantations sera privilégiée afin de veiller à ce que l'emplacement des végétaux permette leur rôle de filtre visuel en direction du projet.

Images de référence : plantation d'une haie champêtre



Photo 103 : Haie champêtre composée de grands sujets (arbres de haut jet)



Photo 104 : Haie champêtre composée de sujets moyens (arbres de moyen jet et arbustes)



Palette végétale



Fusain d'Europe



Sureau à grappes



Noisetier commun



Charme



Troène commun



Prunellier



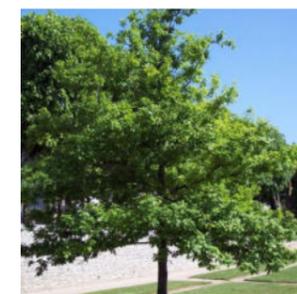
Viorne obier



Cornouiller mâle



Châtaignier commun



Chêne pédonculé



Erable champêtre

3 . TABLEAU RÉCAPITULATIF

NATURE DE L'IMPACT POTENTIEL	Mesure d'évitement (E) ou de réduction (R) de l'impact et mesure d'accompagnement (A)
	Nature de la mesure
PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES	E : choix du site d'implantation (M1) E : choix de la géométrie de l'implantation (M2)
VISIBILITÉ OU COVISIBILITÉ DEPUIS UN ÉLÉMENT DU PATRIMOINE PROTÉGÉ	E : choix du site d'implantation (M1) E : choix de la géométrie de l'implantation (M2)
EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN	E : choix du site d'implantation (M1) E : choix de la géométrie de l'implantation (M2)
PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION	E : choix du site d'implantation (M1) E : choix de la géométrie de l'implantation (M2)
PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU COVISIBILITÉ AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG	E : choix du site d'implantation (M1) E : choix de la géométrie de l'implantation (M2) A et R : Plantation de haies (M3) A : Enfouissements des lignes électriques (M4) A : Bourse aux arbres (M5)

Figure 86 : Tableau récapitulatif des mesures proposées pour le projet éolien



PROJET ÉOLIEN D'AUBIGNÉ

-  Éolienne projetée
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée
-  Aire éloignée

 Secteur sans visibilité théorique vers le projet éolien

Gradient des impacts

-  Très faible
-  Faible
-  Modéré
-  Fort
-  Très fort

Nature de la sensibilité paysagère

-  Effet cumulé avec un autre parc éolien
-  Perception des unités paysagères
-  Perception depuis les axes de communication
-  Perception des vallées
-  Visibilité depuis un Monument Historique
-  Visibilité depuis un site protégé
-  Visibilité depuis un site patrimonial remarquable
-  Perception depuis l'habitat
-  Concurrence visuelle avec une silhouette de bourg ou covisibilité avec un Monument Historique

Mesure ERC

-  Choix du site d'implantation
-  Choix de la géométrie de l'implantation

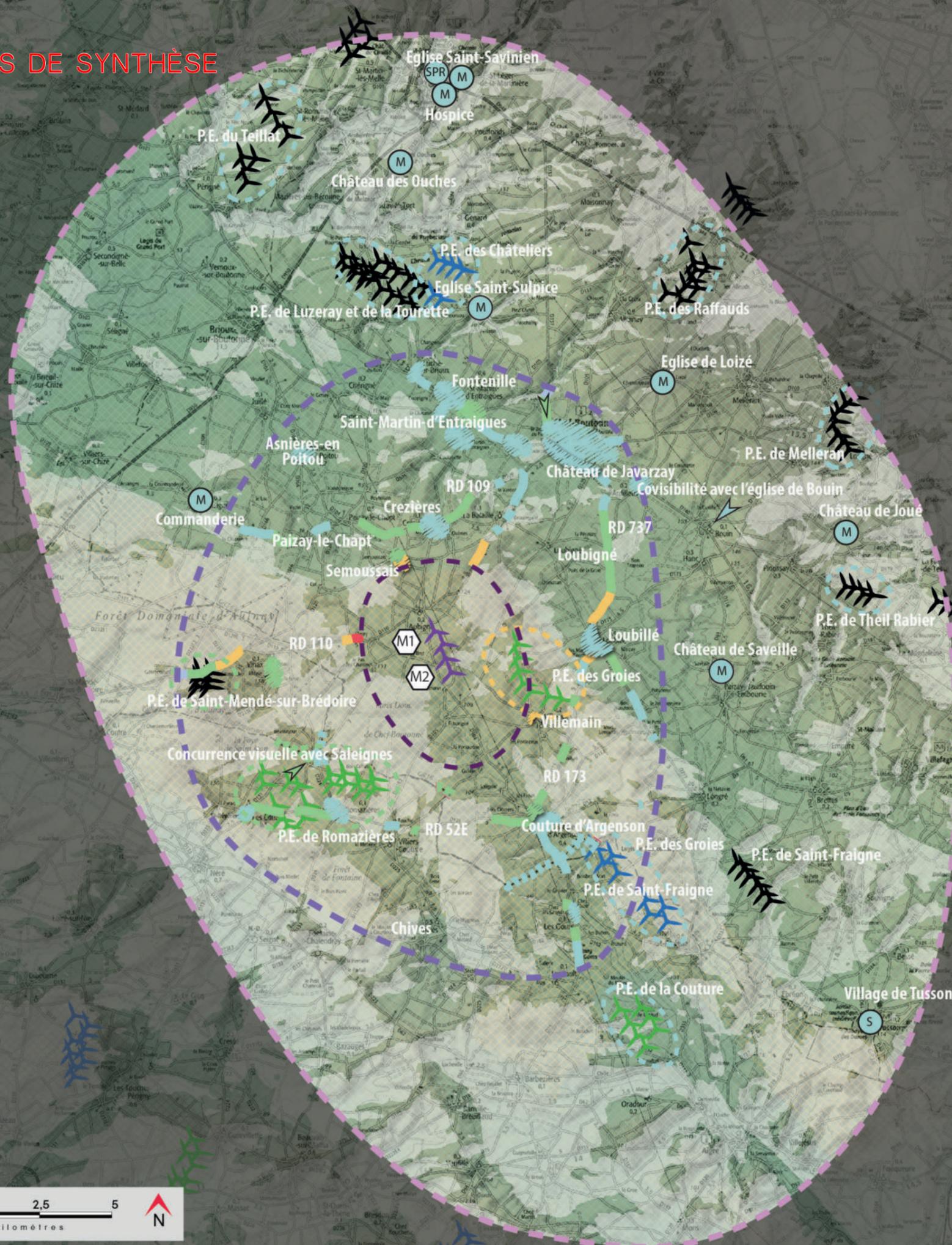


FIGURE 88 : CARTE DE SYNTHÈSE DES IMPACTS 2/2

PROJET ÉOLIEN D'AUBIGNÉ

 Éolienne projetée

 Aire immédiate

 Secteur sans visibilité théorique vers le projet éolien

Gradient des impacts

Très faible  Faible  Modéré  Fort  Très fort 

Nature de la sensibilité paysagère

-  Perception des unités paysagères
-  Perception depuis les axes de communication
-  Perception des vallées
-  Visibilité depuis un Monument Historique
-  Visibilité depuis un site protégé
-  Visibilité depuis un site patrimonial remarquable
-  Perception depuis l'habitat
-  Covisibilité avec une silhouette de bourg ou avec un Monument Historique

Mesure ERC

-  M1 Choix du site d'implantation
-  M2 Choix de la géométrie de l'implantation
-  M3 Plantation de haies champêtres
-  M4 Enfouissement des lignes électriques
-  M5 Bourse aux arbres



I . CONCLUSION

Conformément au Guide de l'étude d'impact, 2017 : «Les parcs éoliens font ainsi partie de ces nouveaux aménagements à caractère technique et énergétique qui transforment les paysages par l'introduction de nouveaux objets aux dimensions exceptionnelles et de nouveaux rapports d'échelle. Il convient donc, dans la partie de l'étude d'impact consacrée au paysage et au patrimoine, de prendre en compte l'ensemble des composantes paysagères et patrimoniales pour donner des éléments de réponse aux questions : « Quelle est la capacité d'accueil d'un paysage à recevoir des éoliennes ? » et, si cette capacité ou potentiel d'accueil existe, « Comment implanter des éoliennes dans un paysage de manière harmonieuse et partagée ? » au regard notamment d'orientations données, ou d'objectifs de qualité paysagère formulés.

Dans un premier temps, l'état initial a mis en exergue les sensibilités paysagères spécifiques du territoire de l'étude, à savoir :

- Un territoire marqué par la présence de nombreux boisements de tailles variés avec entre autre la Forêt Domaniale d'Aulnay et de Chef-Boutonne ;
- Un relief hétérogène parcouru de vallées, de grandes parcelles agricoles ouvertes, de bocage ;
- Un maillage routier homogène où les perceptions visuelles sont rythmées par les mouvements du relief et la végétation, alternant entre perceptions ouvertes, tronquées ou fermées ;
- Des sensibilités pressenties avec des édifices protégés, et notamment avec :
 - > l'église de Javarzay (classée MH)
 - > l'hospice et l'église de Melle (classés MH)
 - > le SPR de Melle
 - > le village de Tusson (Site inscrit)

- Un risque de modification du paysage quotidien identifié, principalement pour l'aire immédiate, pour les bourgs d'Aubigné, Bret, Prémorin, la Caille, Échorigné, Villemain. Quelques sensibilités ont également été recensées pour la ville de Loubillé, Chef-Boutonne, Crézières, Loubigné, Vinax, Couture-d'Argenson depuis les franges exposées au projet.



Puis l'analyse des **impacts** a permis d'évaluer et de qualifier l'effet réel du projet d'Aubigné sur ces sensibilités :

- Une implantation parallèle à l'axe routier principal (RD 104) et une orientation nord-sud similaire à celle des parcs éoliens existants ce qui facilite visuellement l'introduction du projet, notamment depuis les aires éloignée et rapprochée ;
- Une modification du paysage observé peu significative à l'échelle de l'ensemble du territoire étudié bien que, localement, à proximité du projet, son introduction soit plus marquée par la verticalité des éoliennes ;
- Une appréciation globale du paysage également peu modifiée depuis les axes routiers, en raison notamment de la réflexion menée lors de l'élaboration des variantes pour créer une cohérence entre le projet et les parcs éoliens en activité ;
- Des impacts peu significatifs (nul à faible) sur le patrimoine protégé, notamment avec un impact faible depuis l'église de Javarzay ;
- Une appréciation du paysage quotidien des riverains modifiée depuis les lieux de vie proches ou des mesures de plantation seront proposées pour les riverains qui le souhaitent. L'objectif sera de réduire localement la vue sur les éoliennes projetées. En outre, une mesure d'accompagnement d'enfouissement des lignes électriques est proposée, pour favoriser l'acceptation du projet à sa mise en service.

Le projet éolien d'Aubigné est le fruit d'une réflexion itérative, prenant en compte l'ensemble des enjeux paysagers, mais aussi écologiques, physiques, acoustiques, humains et techniques, afin d'aboutir à un projet de moindre impact environnemental. Ainsi, des dispositions ont été prises dès les premières phases du développement du projet afin de proposer un site et une implantation garante d'une insertion visuelle optimale. Des mesures proportionnées au niveau des impacts ont ensuite été proposées afin d'accompagner l'acceptation du projet.



ANNEXES PARTIE 4

460

Perception depuis la RD 109, au nord de la forêt domaniale d'Aulnay

Annexes 1 - Table des photographies

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

Photo 1 : Vue panoramique depuis le village de Pouffonds (© agence couasnon).....	3
Photo 2 : Vue ouverte sur la plaine de Niort depuis la RD 950 (© agence couasnon)	5
Photo 3 : Centre bourg de Saint-Méxant (© agence couasnon).....	19
Photo 4 : Ruisseau de la Couture à Aigre (© agence couasnon)	21
Photo 5 : Vue sur la vallée de la Béronne depuis le hameau des vallées (© agence couasnon).....	23
Photo 6 : Les boisements occupent une part importante du territoire de l'aire éloignée avec notamment la forêt domaniale d'Aulnay à l'ouest (© agence couasnon)	23
Photo 7 : Vue sur la Boutonne depuis le hameau Pautrot (© agence couasnon)	23
Photo 8 : Vue panoramique sur le hameau de la Grange du Bois, en lisière de la bande bocagère (© agence couasnon)	30
Photo 9 : La plaine de Niort est couverte de larges parcelles agricoles dans un relief légèrement ondulé (© agence couasnon)	30
Photo 10 : Les grandes parcelles cultivées sont interrompues par la silhouette du bourg du Breuil Coiffaud (© agence couasnon)	31
Photo 11 : Vue panoramique depuis la RD 115 dans la forêt domaniale d'Aulnay (© agence couasnon).....	32
Photo 12 : Les boisements sont perceptibles en arrière-plan depuis les parcelles agricoles au sud des Consoudes (© agence couasnon)	32
Photo 13 : Les vastes parcelles cultivées depuis la RD 120 au sud est de Aigre (© agence couasnon)	33
Photo 14 : Petite vallée de la citerne depuis la RD 739 (© agence couasnon).....	33
Photo 15 : Vue sur la vallée de la Boutonne depuis Brioux-sur-Boutonne (© agence couasnon).....	34
Photo 16 : Ripisylve de la vallée de la Béronne, affluent de la rivière de la Boutonne (© agence couasnon)	34
Photo 17 : Vue ouverte sur la plaine de la Saintonge depuis l'est du bourg de Verdillé au sud de l'aire éloignée (© agence couasnon)	35
Photo 18 : Vue sur le hameau de Beau Soleil en direction de la ZIP ; le VIP est masqué par le relief depuis ce point (© agence couasnon)	36
Photo 19 : Depuis la vallée de la Marseillaise, au cœur du hameau du Vignolet (© agence couasnon)	36
Photo 20 : Vue sur les franges sud du bourg de Tillou (© agence couasnon)	37
Photo 21 : Vue sur le parc éolien de la Tourette depuis le hameau de la Barette (© agence couasnon)	40
Photo 23 : Vue sur le parc éolien de Theil Rabier depuis Pioussay (© agence couasnon)	41
Photo 25 : Vue sur le parc éolien de Saint-Mandé-sur-Brédoire depuis la RD 129 (© agence couasnon).....	41
Photo 22 : Parc éolien de Saint Fraigne depuis la RD 333 au nord du bourg de Saint Fraigne (© agence couasnon).....	41
Photo 24 : Vue sur le parc éolien de Lusseray Paizay au nord de Lusseray (© agence couasnon).....	41
Photo 26 : Vue tronquée par la végétation en direction de la ZIP depuis les abords de l'église de Loizé (© agence couasnon)	47
Photo 27 : Illustration de l'édifice protégé (© agence couasnon)	47
Photo 28 : Vue tronquée par la végétation et le bâti proche en direction de la ZIP depuis les abords du château (© agence couasnon).....	48
Photo 29 : Illustration de l'édifice protégé (© agence couasnon)	48
Photo 30 : Vue tronquée par le bâti en direction de la ZIP depuis les abords du château de Saveille (© agence couasnon)	49
Photo 31 : Illustration de l'édifice protégé (© agence couasnon)	49
Photo 32 : L'édifice émerge de la végétation proche, depuis la RD 109 (© agence couasnon)	50
Photo 33 : Illustration de l'édifice protégé (© agence couasnon)	50
Photo 34 : Vue tronquée par la végétation à l'horizon en direction de la ZIP depuis l'entrée du domaine (© agence couasnon)	51
Photo 35 : Illustration de l'édifice protégé (© agence couasnon)	51
Photo 36 : Vue en direction de la ZIP depuis l'entrée du domaine (© agence couasnon).....	52
Photo 37 : Illustration du portail d'entrée de l'édifice protégé (© agence couasnon).....	52
Photo 38 : Vue filtrée par la végétation en direction de la ZIP depuis le parking en face de l'hospice (© agence couasnon).....	53
Photo 39 : Illustration de l'édifice protégé (© agence couasnon)	53
Photo 40 : Vue filtrée par la végétation proche en direction de la ZIP depuis les abords de l'église Saint-Savinien (© agence couasnon)	54
Photo 41 : Illustration de l'édifice protégé (© agence couasnon)	54
Photo 42 : Vue cadrée par le bâti en direction de la ZIP depuis le terre plein de l'église Saint-Sulpice (© agence couasnon)	55
Photo 43 : Illustration de l'édifice protégé (© agence couasnon)	55
Photo 44 : Depuis une route communale à l'ouest de Bouin, on distingue à l'horizon le clocher de l'église (© agence couasnon).....	56
Photo 45 : Depuis la RD 109 à l'ouest du village de Ensigné, on peut voir dans l'axe de la route le toit de la commanderie qui émerge des boisements (© agence couasnon)	57
Photo 46 : Depuis le centre bourg de Tusson, le bâti occulte les vues en direction de la ZIP	61
Photo 47 : Depuis la RD 61 en sortie nord de Tusson, les perceptions sont ouvertes vers le VIP, visible dans sa totalité (© agence couasnon) 61	
Photo 48 : Depuis la RD 120 au sud du SPR de Melle, les vues sont ouvertes. Le VIP est perceptible à l'horizon, tronqué par la végétation proche (© agence couasnon)	63
Photo 49 : Église de Javarzay à Chef-Boutonne (© agence couasnon).....	68
Photo 50 : La forêt domaniale depuis la RD 120 (© agence couasnon).....	70
Photo 51 : La trame bocagère est dense au sein de la bande bocagère, ici à Luché-sur-Brioux (© agence couasnon).....	70
Photo 52 : Vue panoramique depuis les cultures au nord de Loubillé (© agence couasnon).....	70
Photo 53 : Depuis la RD 737 reliant Loubillé et Chef-Boutonne (© agence couasnon)	72
Photo 54 : Vue en direction de la ZIP depuis la RD 109 à l'ouest du village de Ré (© agence couasnon).....	72
Photo 55 : Vue ouverte depuis la RD 109 au nord de Semoussais (© agence couasnon).....	72
Photo 56 : Depuis la RD 737, les vues en direction de la ZIP sont ouvertes, ponctuées de quelques éléments boisés et lignes bocagères (© agence couasnon)	73
Photo 58 : VIP tronqué par les boisements depuis la RD 110 à la limite de l'aire immédiate (© agence couasnon).....	73
Photo 60 : Vue ouverte en direction de la ZIP depuis la RD 129 au cœur de la marche boisée ; les boisements réduisent la prégnance du VIP en tronquant les vues (© agence couasnon)	73
Photo 57 : Depuis la sortie sud de Loubillé, les boisements lointains viennent tronquer les vues vers le VIP (© agence couasnon).....	73
Photo 59 : GR 36 en sous-bois (© agence couasnon).....	73
Photo 61 : Vue fermée par la trame bâtie et la végétation en direction de la ZIP depuis le centre-bourg de Saint-Martin d'Entraigues (© agence couasnon)	77
Photo 62 : Vue fermée par la trame bâtie et la végétation en direction de la ZIP depuis le centre-bourg de Fontenille (© agence couasnon).....	77
Photo 63 : Vue fermée par le bâti depuis le sud de la ville de Chef-Boutonne (© agence couasnon)	78
Photo 64 : VIP tronqué par le bâti et la végétation depuis le bourg de Couture d'Argenson sur la RD 104 (© agence couasnon)	78
Photo 65 : Depuis l'est du bourg de Loubillé le VIP est légèrement tronqué par le bâti et la végétation en direction de la ZIP (© agence couasnon)	79
Photo 66 : Vue tronquée par le bâti depuis le village de Crezières ; le VIP est perceptible dans l'alignement de la rue (© agence couasnon) ..	80
Photo 67 : Le VIP est tronqué par la végétation, depuis la sortie nord de Saleignes (© agence couasnon)	80
Photo 68 : Vue sur la forêt domaniale d'Aulnay à l'est de Vinax (© agence couasnon)	82
Photo 69 : Depuis l'entrée du domaine du château, la prégnance du VIP est limitée par le bâti et la végétation (© agence couasnon).....	85
Photo 70 : Illustration de l'édifice protégé (© agence couasnon)	85
Photo 71 : Illustration de l'église de Javarzay (pas de sensibilité depuis le monument (© agence couasnon)	86
Photo 72 : Lavoir au nord de la ville (© agence couasnon)	89
Photo 73 : Vue fermée par le bâti depuis l'avenue de l'hôtel de ville en direction de la ZIP (© agence couasnon)	89
Photo 74 : Vue ouverte vers la ZIP. Le VIP est visible partiellement, masqué par la végétation (© agence couasnon)	89
Photo 75 : Mairie de Chef-Boutonne (© agence couasnon)	90
Photo 76 : Les Petits Bois depuis la RD 105 (© agence couasnon)	93
Photo 77 : Les boisements denses des Petits Bois occultent les perceptions vers le VIP (© agence couasnon)	95
Photo 78 : Au nord d'Aubigné, le paysage se dévoile pleinement sur un milieu agricole ouvert (© agence couasnon)	95
Photo 79 : Depuis la RD 110, les boisements se densifient à l'approche de la ZIP (© agence couasnon).....	95
Photo 80 : Depuis la RD 104 au sud de la ZIP en bordure de l'aire immédiate, les vues sont ouvertes ; le VIP est légèrement tronqué par les boisements (© agence couasnon)	99
Photo 81 : Vue ouverte en direction de la ZIP depuis le croisement des RD 104 et 105 (© agence couasnon)	99
Photo 82 : Depuis la RD 105 au sud d'Echornigné, les vues sont fermées par les haies bocagères bordant la route (© agence couasnon)	99
Photo 83 : Depuis la RD 310, les boisements viennent tronquer partiellement le VIP (© agence couasnon)	100
Photo 84 : Depuis la sortie nord du hameau de Fleury les vues sont filtrées par la végétation proche, et les boisements de second plan limitent la prégnance du VIP (© agence couasnon)	100
Photo 85 : Depuis la RD 104 au nord d'Aubigné, la végétation de bord de route filtre les perceptions vers le VIP. Quelques séquences offrent des vues	

cadrées et pleines vers le VIP qui apparaît dans le prolongement de la silhouette du bourg (© agence couasnon)	100
Photo 86 : Depuis la RD 110 au nord de la ZIP, le VIP est tronqué par les boisements épars (© agence couasnon)	100
Photo 87 : Depuis la RD 110, en arrivant sur Aubigné par l'ouest, le VIP est tronqué par le bâti et la végétation des plans intermédiaires (© agence couasnon)	104
Photo 88 : Les perceptions vers le VIP sont tronquées par la trame bâtie et la végétation depuis le centre-bourg d'Aubigné (© agence couasnon)	104
Photo 89 : En sortie de bourg d'Aubigné, les vues sont fermées par la végétation qui vient masquer partiellement le VIP. (© agence couasnon)	104
Photo 90 : Vue fermée par la trame bâtie depuis le centre-bourg de Échorigné ; le VIP est tronqué par la trame bâtie mais reste perceptible (© agence couasnon)	105
Photo 91 : Vue ouverte en sortie nord ouest d'Échorigné (© agence couasnon).....	105
Photo 92 : Le VIP s'affiche au-dessus du bâti qui vient tronquer les vues depuis l'entrée ouest du village d'Échorigné (© agence couasnon)	105
Photo 93 : Vue ouverte en direction de la ZIP ; le VIP s'affiche pleinement, à peine tronqué par les lignes bocagères en arrière-plan (© agence couasnon)	105
Photo 94 : Vue tronquée par les boisements en direction de la ZIP depuis le hameau dispersé de Fleury (© agence couasnon)	107
Photo 95 : Depuis le hameau du Peu, la prégnance du VIP n'est limitée que par le bocage présent entre le hameau et la ZIP (© agence couasnon)	107
Photo 96 : Depuis l'entrée du hameau de Bret, le VIP est tronqué par le bâti et le trame végétale en direction de la ZIP (© agence couasnon).....	107
Photo 97 : Depuis le hameau de la Caille, le VIP est tronqué par les boisements (© agence couasnon).....	108
Photo 98 : Depuis la sortie du hameau de Prémorin, la prégnance du VIP est forte du fait de la proximité avec la ZIP et de l'ouverture du paysage (© agence couasnon).....	108
Photo 99 : Vue partielle vers le VIP depuis le hameau de la Grande Colline	108
Photo 100 : Vue filtrée par la végétation en direction de la ZIP en entrée du hameau du Pas des Chaumes (© agence couasnon)	109
Photo 101 : Le bâti et la végétation masque partiellement le VIP depuis la Portaudrie ; la prégnance reste importante par la proximité du hameau avec la ZIP (© agence couasnon)	109
Photo 102 : Depuis la RD 104, la silhouette du bourg d'Aubigné est distinctive ; une concurrence visuelle directe avec le VIP est possible (© agence couasnon)	109
Photo 103 : Haie champêtre composée de grands sujets (arbres de haut jet).....	453
Photo 104 : Haie champêtre composée de sujets moyens (arbres de moyen jet et arbustes)	453

Annexes 2 - Table des figures

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Schéma de principe des différentes typologies de perception du VIP.....	8
Figure 2 : Schéma de principe des différentes typologies de perception des éoliennes.....	9
Figure 5 : Carte de localisation géographique 1/4.....	11
Figure 6 : Carte de localisation géographique 2/4.....	11
Figure 3 : Carte de localisation géographique 3/4.....	11
Figure 4 : Carte de localisation géographique 4/4.....	11
Figure 7 : Imbrication des aires d'étude.....	12
Figure 8 : Carte DE visibilité théorique et ZIP.....	13
Figure 9 : Carte DE visibilité théorique.....	16
Figure 10 : Carte DE visibilité théorique et aires d'étude.....	17
Figure 11 : Carte Des aires d'Étude.....	20
Figure 12 : Carte du relief.....	22
Figure 13 : Localisation du projet sur la carte lithologique simplifiée (source : brgm.fr).....	23
Figure 14 : Coupe paysagère A-A'.....	25
Figure 15 : Coupe paysagère B-B'.....	27
Figure 16 : Carte Des unités paysagères.....	28
Figure 17 : Bloc diagramme de la plaine de Niort.....	30
Figure 18 : Bloc diagramme du Ruffécois.....	31
Figure 19 : Bloc diagramme de la marche boisée.....	32
Figure 20 : Bloc diagramme du val d'Angoumois.....	33
Figure 21 : Bloc diagramme de la vallée de la Boutonne et ses affluents.....	34
Figure 22 : Bloc diagramme de la plaine du nord de la Saintonge et la plaine haute d'Angoumois.....	35
Figure 23 : Bloc diagramme des terres rouges.....	36
Figure 24 : Synthèse de la sensibilité des unités paysagères vis-à-vis du projet éolien.....	37
Figure 25 : Carte De l'état de l'éolien.....	38
Figure 27 : Carte des zones favorables du SRE du Poitou-Charente avec localisation du projet.....	39
Figure 26 : Carte des territoires emblématiques (SRE Poitou-Charente).....	39
Figure 28 : Carte des vallées principales du SRE du Poitou-Charente avec localisation du projet.....	40
Figure 29 : Carte De la sensibilité paysagère du contexte éolien.....	42
Figure 30 : Carte Des monuments historiques.....	43
Figure 31 : Schématisation des principes de visibilité - directe - indirecte (© Agence Couïasnon).....	44
Figure 32 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 1/2.....	45
Figure 33 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 2/2.....	46
Figure 34 : Synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 1/2.....	58
Figure 35 : Synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 2/2.....	59
Figure 36 : Carte des sites protégés.....	60
Figure 37 : Carte des SPR.....	62
Figure 38 : Carte des sites UNESCO.....	64
Figure 39 : Carte de synthèse du patrimoine.....	66
Figure 40 : Carte de l'aire rapprochée.....	67
Figure 41 : Carte DU relief.....	69
Figure 42 : Carte Des axes de déplacement.....	71
Figure 43 : Carte de la sensibilité paysagère depuis les axes de communication.....	74
Figure 44 : Carte de la répartition des bourgs.....	75
Figure 46 : Schéma de principe des typologies d'implantation de l'habitat.....	76
Figure 45 : Note explicative sur la lecture des coupes et blocs-diagrammes.....	76
Figure 47 : Liste des habitats de vallée dans l'aire d'étude rapprochée.....	77
Figure 48 : Coupe de principe entre la ZIP et la ville de Chef-Boutonne.....	78
Figure 49 : Liste des habitats de plaine dans l'aire d'étude rapprochée.....	79
Figure 50 : Coupe de principe entre la ZIP et le village de Loubillé.....	80
Figure 51 : Carte de synthèse de la sensibilité paysagère de l'habitat.....	81
Figure 52 : Carte Des monuments historiques et leurs périmètres de protection.....	83
Figure 53 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.....	84
Figure 54 : Localisation du monument protégé sur fond BD Ortho (© agence couasnon).....	85
Figure 55 : Synthèse de la sensibilité paysagère des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.....	86
Figure 56 : Carte des sites patrimoniaux remarquables.....	87
Figure 57 : Localisation du site patrimonial remarquable de la ville de Chef-Boutonne.....	88
Figure 58 : Carte De l'aire d'étude immédiate.....	92
Figure 59 : Carte Du relief.....	94
Figure 60 : Carte de l'aire immédiate sur fond orthophoto.....	96
Figure 61 : Bloc diagramme de l'aire d'étude immédiate.....	97
Figure 62 : Carte des axes de déplacements.....	98
Figure 63 : Sensibilités paysagères depuis les principaux axes de déplacement.....	101
Figure 64 : Carte de la répartition de l'habitat.....	102
Figure 65 : Carte de localisation des photographies.....	106
Figure 66 : Carte de synthèse de la sensibilité paysagère de l'habitat.....	110
Figure 67 : Carte des sensibilités paysagères 1/2.....	114
Figure 68 : Carte des sensibilités paysagères 2/2.....	115
Figure 69 : Carte de localisation des photomontages de comparaison des variantes.....	121
Figure 70 : Carte de comparaison des zones de visibilité théorique.....	131
Figure 71 : Carte de visibilité théorique (binaire) du projet éolien.....	134
Figure 72 : Carte de visibilité théorique (angulaire) du projet éolien.....	135
Figure 73 : Tableau descriptif des sensibilités paysagères par photomontage de l'aire d'étude éloignée.....	137
Figure 74 : Tableau descriptif des sensibilités paysagères des photomontages de l'aire d'étude rapprochée.....	138
Figure 75 : Tableau descriptif des sensibilités paysagères des photomontages de l'aire d'étude immédiate.....	139
Figure 76 : Superposition des points de photomontage de l'aire éloignée sur la ZVI du projet.....	140
Figure 77 : Superposition des points de photomontage de l'aire immédiate sur la ZVI du projet.....	141
Figure 78 : Superposition des points de photomontage sur la carte de synthèse de l'aire éloignée.....	142
Figure 80 : Superposition des points de photomontage sur la carte de synthèse de l'aire immédiate.....	143
Figure 79 : Superposition des points de photomontages sur la carte de synthèse de l'aire immédiate.....	143
Figure 81 : Carte des points de photomontages de l'aire d'étude éloignée.....	151
Figure 82 : Tableau récapitulatif des impacts paysagers de l'aire éloignée.....	206
Figure 83 : Carte des points de photomontages de l'aire d'étude rapprochée.....	209
Figure 84 : Tableau récapitulatif des impacts paysagers de l'aire rapprochée.....	324
Figure 85 : Carte des points de photomontages de l'aire d'étude immédiate.....	327
Figure 86 : Tableau récapitulatif des impacts paysagers de l'aire immédiate.....	448
Figure 87 : Chemin de randonnée ; différentes propositions de balisage.....	453
Figure 88 : Proposition d'aménagement de signalétique numérique, donnant des informations sur la quantité d'énergie produite par les éoliennes.....	453
Figure 89 : Allée d'Arry ; Photographie aérienne et emplacement approximatifs des propositions.....	454

Annexes 3 - Glossaire

CONFLIT D'ÉCHELLE / EFFET D'ÉCRASEMENT

Effet engendré lorsqu'une éolienne est implantée à proximité immédiate d'un élément prédominant dans le paysage préexistant (silhouette d'un bourg, vallée, clocher d'église, monument, relief marqué...). La prédominance visuelle de l'éolienne et sa hauteur entraînent un écrasement du relief et des éléments verticaux du paysage.

HAUTEUR APPARENTE

Comme pour tout élément du paysage, c'est l'angle vertical sous lequel une éolienne est perçue, mesurable en degrés. La hauteur apparente des éoliennes dépend de l'éloignement entre l'observateur et le parc éolien. Cette notion permet de mettre en relation les éléments composant le paysage (constructions, haies ou arbres, château d'eau, ...) et les éoliennes en comparant leurs proportions dans le paysage depuis un point de vue spécifique.

IMPACT PAYSAGER

Modification de la perception du paysage que peut entraîner le projet, que ce soit des paysages remarquables, réglementés ou protégés, que des paysages ordinaires, du quotidien. L'appréciation de cet impact dépend d'un grand nombre de critères. L'impact d'un projet éolien sur un paysage peut être :

- Impact nul : les éoliennes sont invisibles et ne modifient pas les perceptions
- Impact très faible : les éoliennes sont à peine visibles et ne modifient pas les perceptions
- Impact faible : le projet est visible mais de façon ponctuelle et peu marquante
- Impact modéré : le projet est visible mais ne modifie pas radicalement le paysage perçu
- Impact fort : le projet est visible, les éoliennes apparaissent comme nouveau motif paysager
- Impact très fort : les éoliennes sont très visibles et créent un nouveau paysage, un paysage éolien.

Elles dominent souvent les autres éléments paysagers.

EFFET CUMULÉ

On parle d'effet cumulés entre deux éléments paysagers (deux éoliennes, une éolienne et une infrastructure remarquable, etc.) lorsque l'éolienne est visible depuis l'élément, l'élément est visible depuis l'éolienne ou encore que l'élément et l'éolienne sont visibles dans le même champ de vision.

LIGNES DE FORCE

Les lignes de force dans le paysage sont les lignes de fuite et de convergence, celles qui créent les perspectives. Ce peut être des lignes de crêtes, des linéaires de cours d'eau, de l'infrastructure routière, etc. Les croisements de ces lignes peuvent générer des points d'appel.

LISIBILITÉ - Source Lynch

C'est la clarté du paysage, la facilité d'identifier ses éléments et de les structurer en un schéma cohérent. Cette clarté permet d'abord de s'orienter, grâce aux indications sensorielles et aux souvenirs, assurant ainsi la «sécurité émotionnelle» des habitants.

MESURES DE RÉDUCTION - Source Guide EIE - MEEDM 2010

Les mesures de réduction ou réductrices visent à réduire l'impact. Il s'agit par exemple de la diminution ou de l'augmentation du nombre d'éoliennes, de la modification de l'espacement entre éoliennes, de la création d'ouvertures dans la ligne d'éoliennes, de l'éloignement des habitations, de la régulation du fonctionnement des éoliennes, de la plantation des haies limitant ainsi la vue des éoliennes, etc...

MESURES COMPENSATOIRES - Source Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - actualisation 2010

Les mesures de compensation ou compensatoires visent à conserver globalement la valeur initiale des milieux, par exemple en reboisant des parcelles pour maintenir la qualité du boisement lorsque des défrichements sont

nécessaires, en achetant des parcelles pour assurer une gestion du patrimoine naturel, en mettant en œuvre des mesures de sauvegarde d'espèces ou de milieux naturels, etc. Elles interviennent sur l'impact résiduel une fois les autres types de mesures mises en œuvre. Une mesure de compensation doit être en relation avec la nature de l'impact. Elle est mise en œuvre en dehors du site du projet.

MOTIF PAYSAGER

Un motif paysager est une composante du paysage qui résulte de l'action de l'homme et/ou de la nature. Un motif paysager «motivé» l'intérêt, par exemple une rivière, un clocher, etc. Les unités paysagères sont constituées de plusieurs motifs.

PATRIMOINE - Code du Patrimoine

Ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique.

PAYSAGE - Source Art. 1er Convention européenne du paysage (Florence)

Désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

PERCEPTION - Source Tabarly et Doceul (ENS de Lyon, Dgesco)

Toute perception est la prise de conscience d'un objet par un sujet. C'est une réponse phénoménale à un stimulus qui se trouve influencée par le sujet lui-même. Au paysage - objet, le spectateur applique ses filtres, interprétations, symbolisations.

«La description du paysage, surtout si elle est réussie, nous apprend bien plus sur son auteur que sur le paysage même. Elle dit un état d'âme plus qu'un état du lieu» Les mots de la géographie, R. Brunet.

Par ailleurs, le paysage est perçu de façons très diverses, selon le point de vue, l'échelle, le moment. Les perceptions artistiques du paysage (littérature, peinture, etc.) sont d'une infinie variété et évoluent en fonction des époques.

REMARQUABLE - Source Art. R.350-1 Code de l'Environnement

Se dit des éléments de paysage qui attirent l'attention. Ce caractère remarquable « est notamment établi par leur unité et leur cohérence, ou encore par leur richesse particulière en matière de patrimoine ou comme témoins de modes de vie et d'habitat ou d'activités et de traditions industrielles, artisanales, agricoles et forestières »

SATURATION VISUELLE - Source Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - actualisation 2010

Le terme de saturation visuelle appliqué à la part de l'éolien dans un paysage, indique que l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans ce paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat.

SITE D'ÉTUDE (SE)

Le Site d'Étude est l'espace résiduel, une fois appliqué le recul de 500 mètres des habitations et des zones destinées à l'habitat, dans lequel est projetée la construction des éoliennes et les aménagements liés à leur fonctionnement (chemin d'accès, plateforme, poste de livraison, etc.).

RIPISYLVE

Formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre.

THALWEG

Ligne joignant les points les plus bas du fond d'une vallée.

BUTTE TÉMOIN

Butte représentant, sur une plate-forme démantelée par l'érosion, les restes du relief ancien

Annexes 4 - Localisation des monuments historiques sur fond orthophoto, avec indication de la ZVI (180m bpd, état initial)



